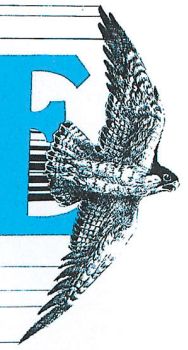


# SAUVEGARDE



## Bulletin sur les espèces en péril

Publié par le Service canadien de la faune

mars 2000 N°.15

### Le secret le mieux gardé de l'Amérique du Nord :

La conservation de la flore rare de terrains dénudés calcaires à Terre-Neuve

PAR LUISE HERMANUTZ

Pour ceux qui s'intéressent aux plantes rares et inusitées, l'île de Terre-Neuve a été décrite comme étant « le secret le mieux gardé de l'Amérique du Nord ». Sa position géographique, son climat et sa géologie accueillent une grande variété de plantes vasculaires des régions arctiques et alpines ainsi que des espèces que l'on retrouve plus au sud dans les Appalaches.

La côte Ouest de l'île présente une grande diversité de plantes comportant plus de 200 espèces de plantes désignées rares dans la province (S1 et S2). Ces plantes comprennent la braya de Long (*Braya longii*) et la braya de Fernald (*Braya fernaldii*) que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné respectivement en 1997 comme étant en danger de disparition et menacée. Ces deux plantes sont endémiques à la province de Terre-Neuve et elles occupent seulement une mince bande de terre qui s'étend sur environ 150 kilomètres à l'extrême ouest de la péninsule Great Northern. Ces plantes partagent le même habitat, soit des terrains



PHOTO : JOE BRAZIL

**On retrouve la braya de Long, qui est une espèce en danger de disparition, à Terre-Neuve et celle-ci se veut « le secret le mieux gardé en Amérique du Nord ».**

dénudés calcaires où les conditions ressemblent vraiment à celles de la toundra; l'exposition est très ouverte sur le détroit de Belle Isle, et le sol calcaire est perturbé et peu profond.

La perte de leur habitat est la cause principale du faible nombre de brayas. Dans le passé, la plupart des villages de pêcheurs étaient situés le long de cette mince bande de terre, de telle façon que le développement ainsi que l'aménagement des routes ont gravement abîmé l'habitat calcaire. De plus, les carrières de gravier ont détruit une grande partie des terrains dénudés qui leur servent d'habitat.

Présentement, les chercheurs ne connaissent que trois peuplements de braya de Long, dont le plus important est situé sur une propriété privée. Grâce à une recherche organisée sur le terrain en 1999, des

peuplements supplémentaires ont été découverts et le nombre total de peuplements de braya de Fernald recensés s'élève maintenant à 11.

Les deux espèces de braya sont étroitement apparentées et, à l'exception de quelques caractéristiques principales, elles se ressemblent beaucoup. Toutes deux sont des rosettes arctiques/alpines qui possèdent une tige portant des fleurs blanches qui poussent à une hauteur comprise entre 1 et 10 cm. Les feuilles des deux espèces sont longues et minces, et spatulée à la pointe. Les différences les plus marquées entre ces deux espèces sont les siliques glabres (fruit) de la braya de Long, ses fleurs plus grandes (les pétales sont d'une longueur de 4 ou 5 mm comparativement à 2 mm), une couleur plus verte et des sépales

*suite à la page 4*

### À l'intérieur

Un défi pour le public	2
À la recherche de tortues	3
Le Ministre dévoile le plan	4
La rencontre de la CITES au Kenya	5
La collaboration entre le Canada et les É.-U.	6
Le rétablissement des moules	8

## Un défi à relever par la population canadienne

PAR ELIZABETH MAY

La situation des espèces en péril prend de plus en plus d'importance dans la presse quotidienne. Avec plus de 300 espèces inscrites sur la liste du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et, sans aucun doute, de nombreuses autres espèces éventuellement en péril, mais qui ne reçoivent pas d'attention ou ne sont pas étudiées, l'encadrement législatif pour protéger et rétablir ces espèces est devenu hautement prioritaire. Des paroles encourageantes provenant du ministre de l'Environnement, David Anderson, montrent sa vision claire de la nécessité de protéger les habitats pour être en mesure de protéger les espèces. Les objectifs semblent se rapprocher, et un plus grand progrès quant au rétablissement des espèces, qui apparaissait comme un espoir bien mince il y a deux ans, est maintenant à notre portée.

Une loi bien ferme ne sera pas suffisante. Toute loi n'est efficace qu'en fonction de sa mise en application et, à l'encontre de bon nombre de lois, une loi pour protéger les espèces en péril doit encourager des actions favorables plutôt que de seulement réprimer les actions illégales. C'est à ces conclusions qu'en est venu le Sierra Club du Canada (SCC), après plusieurs années de réunions et de travail avec des représentants des secteurs des ressources et des collectivités.

Les espèces en péril auront besoin de l'aide et du soutien créatifs et engagés de ceux qui participeront à leur rétablissement. Comme il est impossible de légiférer sur des valeurs mo-

L'Association canadienne des pâtes et papiers, L'Association minière du Canada, le Comité national de l'environnement agricole, la Fédération canadienne de la nature et la Fédération canadienne de la faune. Nous avons élaboré une vision commune d'une approche en matière de collaboration véritablement « canadienne » pour protéger les espèces en péril. La clé du succès sera d'entretenir un climat de collaboration et non de coercition. Nous plaidons en faveur d'un engagement anticipé de tous ceux qui sont concernés, tels que les cultivateurs locaux, les Premières Nations, les habitants de la région, les écologistes, bref, tous ceux qui ont un intérêt pour le rétablissement. Dès le début du processus, l'ensemble des représentants concernés devrait se débarrasser de leur rôle de représentant d'association à l'entrée et penser de manière créative afin de trouver des solutions pour résoudre les problèmes de la conservation des espèces et ceux des collectivités touchées.

En appliquant la bonne approche en matière de collaboration et en s'impliquant de manière significative dans le processus de rétablissement des espèces, je suis convaincu que la grande majorité des Canadiens et des canadiennes serait fière de participer au rétablissement d'une espèce en péril. On doit d'abord consacrer les efforts à la sensibilisation du public au sujet des espèces en péril, leur indiquer où elles se trouvent (en rassurant les gens des collectivités qui vivent de l'exploitation des ressources, qu'elles sont par définition, rares!) et que faire pour les sauver de la disparition. J'ai souvent entendu les gens sur le terrain dire qu'une « mesure incitative » n'est pas nécessairement de l'argent. Celle-ci peut être une affiche sur une clôture de ferme qui identifie le propriétaire comme un partenaire dans l'effort général. Personne n'a eu à payer Noé pour sauver des espèces, bien que les instructions venaient de très haut! Comme l'a fait remarquer le ministre Anderson dans un discours récent, la protection des espèces en péril ne nécessite pas de connaissances scientifiques très poussées. C'est un défi qui exige que nous nous mettions à la tâche de toute urgence, et pour lequel chacun voudra y faire sa part.

*Elizabeth May est la directrice du Sierra Club du Canada.*



CETTE ENSEIGNE EST UN COURTOISIE DE NATURE SASKATCHEWAN

rales, il n'est pas possible de légiférer les initiatives des volontaires qui tentent de protéger les espèces sauvages de notre planète.

Au cours des deux dernières années, le SCC a travaillé avec le groupe de travail sur les espèces en péril, lequel comprend

*Sauvegarde* est un périodique distribué à titre gratuit et contenant des renseignements et points de vue sur les espèces en péril. Les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques d'Environnement Canada. Le contenu peut être reproduit sans autorisation, mais la mention de provenance serait appréciée. Toute personne qui souhaite faire partie de la liste de distribution doit transmettre une demande écrite indiquant son nom, son adresse et la langue de son choix à l'adresse suivante : *Sauvegarde*, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Canada, K1A 0H3.

Le périodique *Sauvegarde* est aussi disponible à [http://www.cws-scf.ec.gc.ca/es/recovery/archive\\_f.html](http://www.cws-scf.ec.gc.ca/es/recovery/archive_f.html)

Toute personne qui désire soumettre un article peut communiquer avec Debbie Griff du Service canadien de la faune au (819) 997-1687 et par courrier électronique : [debbie.griff@ec.gc.ca](mailto:debbie.griff@ec.gc.ca)  
La rédaction se réserve le droit de choisir les articles qui seront publiés, d'en modifier le contenu ou la longueur.

Coordonné par le Service canadien de la faune.  
Conçu et révisé par West Hawk Associates Inc.

Catalogage, Bibliothèque nationale du Canada  
Sauvegarde, Ottawa (Ontario)  
Sauvegarde : bulletin sur les espèces en péril  
Aussi publié en anglais sous le titre :  
Recovery: an endangered species newsletter  
ISSN: 0847-0308

1. Espèces en péril--Canada--Périodiques
  2. Espèces animales rares--Canada--Périodiques
  3. Plantes rares--Canada--Périodiques
- I. Service canadien de la faune II. Titre  
QL84.24.R43 574.5'29/097105 C92-070287-2



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Service canadien  
de la faune

Canadian Wildlife  
Service

## Nouvelles données sur le rétablissement des tortues

PAR TOM HERMAN

Pendant la saison de travail sur le terrain de 1999, les scientifiques et les bénévoles ont accompli des progrès considérables lors de la mise en place du plan de rétablissement de la population de tortues mouchetées (*Emydoidea blandingi*) de la Nouvelle-Écosse, désignée comme étant menacée en 1993 par le Comité de la situation des espèces en péril au Canada. À l'exemple des années précédentes, les participants ont soigneusement étudié la ponte des tortues dans le parc national Kejimikujik. En mai, des températures exceptionnellement chaudes ont accéléré les activités liées à la ponte, ce qui a entraîné l'éclosion réussie la plus précoce jamais enregistrée pour cette population.

Dans l'ensemble, les participants ont protégé 18 nids au moyen de grillages. L'été s'est illustré en grande partie par de chaudes températures et de faibles précipitations. Le résultat a été l'éclosion tôt en saison des nouveau-nés et un pourcentage d'œufs éclos relativement élevé. Peu de nouveau-nés présentaient des difformités, et un poids élevé inusité témoignait de leur bonne santé.

Des données très encourageantes ont été recueillies dans des régions hors du parc national Kejimikujik. Les participants ont continué à chercher de nouveaux spécimens au site McGowan, où on a découvert en 1996 la plus grande concentration de tortues mouchetées jamais recensée à l'extérieur du parc. Pour la première fois, on a capturé sur ce site plusieurs jeunes tortues, ce qui amène la population pourvue d'une marque d'identification à 51 (dont 41 tortues adultes et 10 jeunes tortues). Les dures sécheresses ont semblé favoriser la concentration des tortues à ce site. La sécheresse nous a rappelé la nature précaire des habitats disponibles lorsque nous avons retrouvé 11 adultes confinés dans une cuvette isolée de moins de 250 m<sup>2</sup>.

Une autre faible concentration à l'extérieur du parc a aussi été signalée; cette population montre des signes encourageants, puisque sept des dix tortues qui ont été marquées sont des jeunes tortues.

La compréhension de l'interaction entre ces trois populations s'avère importante pour l'élaboration d'une stratégie de conservation. En dépit d'efforts considérables pour marquer les tortues individuellement (commencés dans le parc en 1969), aucune tortue marquée à un

de ces sites n'a été capturée à l'un des deux autres sites. En d'autres termes, il n'y a pas d'indice existant qui permet de savoir s'il y aurait des échanges entre ces groupes.

On ne sait toujours pas si cet isolement est causé par des modifications récentes du paysage produites par l'intervention humaine ou s'il s'agit d'un comportement historique. Les chercheurs se penchent sur cette question en évaluant la différenciation génétique entre les groupes. Étant donné la longévité des tortues mouchetées et le degré d'isolement requis pour que des populations deviennent génétiquement distinctes, toute différence de structure génétique décelable parmi ces populations auraient dû se produire avant la colonisation européenne. Au moyen de l'analyse de l'ADN, les scientifiques ont entrepris un projet pour déterminer si les populations sont génétiquement distinctes et aussi mener un examen à grande échelle de la structure génétique des tortues mouchetées, sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, y compris l'Ontario, le Québec et plusieurs États dans la région des Grands Lacs.



PHOTO : TOM HERMAN

**En Nouvelle-Écosse, de grands pas se font vers le rétablissement de la tortue mouchetée.**

Les chercheurs continuent de mesurer leurs déplacements ainsi que la dynamique spatiale des tortues à l'extérieur du parc national Kejimikujik et de perfectionner un modèle d'habitat anticipé, afin de repérer d'autres populations. La surveillance des nids et leur protection à l'aide d'écrans, afin de décourager la prédation des œufs et des nouveaux-nés, sera encore en vigueur au parc national Kejimikujik.

*Le professeur Tom Herman est responsable du département de biologie à la Acadia University et président de l'équipe chargée du rétablissement de la tortue mouchetée.*

### Mise à jour du COSEPAC

#### Désignation d'urgence de la grenouille rare de la C.B.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a désigné la grenouille maculée de l'Oregon (*Rana pretiosa*) une espèce en danger de disparition. C'est la première fois que le COSEPAC effectue une désignation d'urgence. Chaque année, les membres du COSEPAC se rencontrent normalement à la fin du printemps afin d'examiner la situation des espèces sauvages en péril. « Le fait de déclarer que cette grenouille est en danger de disparition maintenant permettra un bon départ aux plans de rétablissement », a déclaré David Green, professeur à l'Université McGill et président du COSEPAC.

La requête de la désignation d'urgence a été faite par M. Doug Dryden, directeur de la faune de la Colombie-Britannique. « La combinaison du déclin rapide, de l'aire de répartition fragmentée au Canada, du très petit nombre d'adultes reproducteurs et de la baisse soudaine du nombre de cette espèce dans son aire de répartition en Amérique du Nord met cette espèce dans une situation de péril important et justifie la considération d'une désignation d'urgence », a déclaré M. Dryden.

M. David Fraser, spécialiste des espèces en péril à la British Columbia Wildlife Branch et représentant de la Colombie-Britannique au sein du COSEPAC, a ajouté que l'espèce devrait être considérée comme étant « en danger de disparition » dans une désignation d'urgence de sorte que « l'attention soit attirée sur l'espèce et que les efforts de rétablissement puissent être déployés avant février 2000, soit au commencement de la saison de reproduction de la grenouille ». La preuve de la déclaration de la grenouille maculée de l'Oregon comme étant une espèce en danger de disparition figure dans un rapport détaillé préparé à l'intention du COSEPAC par M. Russell Haycock de Vancouver. Le statut « en danger de disparition » de l'espèce sera examiné par le COSEPAC à l'occasion de sa prochaine réunion ordinaire.



## Le secret le mieux gardé

suite de la page 1

caducs.

En 1997, le gouvernement provincial a nommé une équipe de rétablissement de la braya formée de plusieurs ministères provinciaux, de la *Memorial University*, d'experts-conseils en environnement du secteur privé et d'un représentant de la collectivité. L'équipe de rétablissement a passé deux bonnes sessions estivales sur le terrain, durant lesquelles tous les membres ont participé à l'étude et à la recherche sur les différentes espèces de braya et ont entrepris, avec l'aide des collectivités établies à proximité des habitats « en péril », des initiatives de bonne intendance. Ces projets ont été rendus possible grâce à des fonds provenant du Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril (géré par Environnement Canada et le Fonds mondial pour la nature Canada).

Ces fonds ont également rendu possible la participation d'étudiants de la *Memorial University* aux initiatives de rétablissement. Jusqu'à présent, un diplômé et trois étudiants ont entrepris des recherches sur différents aspects de la biologie des brayas. La recherche est axée en particulier sur les divers types de perturbations qui influencent la viabilité à long terme des peuplements existants. À titre d'exemple, des étudiants observent comment des perturbations naturelles, telles que les vents de bœuf, se comparent aux perturbations causées par les activités humaines en ce qui concerne l'incidence que celles-ci ont sur la survie et la persistance de ces deux espèces.

Le nombre de sites qui abritent les brayas étant limité et par crainte que ces sites soient perturbés dans l'avenir, le *Memorial University Botanical Garden* a implanté, en 1999, des peuplements ex situ des deux espèces. Ces

## Mise à jour sur le RESCAPÉ

Rendu public récemment par David Anderson, ministre fédéral de l'Environnement, (voir l'article ci-dessous), le Plan canadien pour la protection des espèces en péril décrit la planification du rétablissement d'une espèce comme un processus dynamique en deux étapes. La première étape, comportant l'élaboration d'une stratégie de rétablissement pour les espèces en danger de disparition ou menacées, serait réalisée par une équipe de rétablissement. À cette étape, le rôle des experts serait d'analyser des renseignements de base précis et d'établir des objectifs à long et à court termes de rétablissement d'une l'espèce.

La deuxième étape, soit l'élaboration d'un plan d'action par les groupes d'action de rétablissement créés par l'équipe de rétablissement, comporterait la description de mesures précises nécessaires au rétablissement d'une espèce ainsi que les calendriers afférents. Les intervenants du secteur des ressources naturelles, des organismes environnementaux, des peuples autochtones et des collectivités locales ainsi que d'autres intéressés participeraient activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans d'action.

Au fur et à mesure qu'évolue le programme du Comité de rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCAPÉ) visant à respecter cette nouvelle approche, nous prévoyons une période de transition pendant laquelle les plans utilisant le format traditionnel et la nouvelle stratégie de rétablissement et le nouveau plan d'action seront acceptés et mis en oeuvre. La première stratégie de rétablissement devant être élaborée dans ce nouveau format, portant sur le caribou de Peary (*Rangifer tarandus pearyi*), fait actuellement l'objet d'un examen par des pairs relevant du RESCAPÉ.

peuplements fourniront des renseignements précieux sur la reproduction et la croissance de ces deux espèces et donneront la possibilité à l'équipe de rétablissement d'établir une nouvelle population de brayas de Long sur un territoire protégé.

En 1999, l'équipe de rétablissement a reçu des fonds pour produire un plan de rétablissement des brayas. Les renseignements obtenus par l'équipe de rétablissement et les étudiants assureront la conservation à long terme des deux espèces de braya et, du même élan, permettront aussi de conserver les autres espèces arctiques/alpines que l'on trouve sur les terrains dénudés calcaireux de la péninsule Great Northern de Terre-Neuve. Présentement, la province de Terre-Neuve en collaboration avec un plus grand nombre de partenaires, étudie cette flore rare de l'île de Terre-Neuve. Le premier été de

travail sur le terrain, en 1999, a été consacré à la flore rare des terrains dénudés calcaireux.

En plus des espèces de braya, l'astragale ascendant de Fernald (*Astragalus robbinsii* var. *fernaldii*) a été désigné récemment comme étant vulnérable et un nombre supplémentaire de neuf plantes sont des sujets éventuels pour l'inscription à la liste du COSEPAC. Par conséquent, l'équipe de rétablissement de la braya de Long et de la braya de Fernald considère le travail de rétablissement de ces deux plantes comme un cas type pour la persistance à long terme de la communauté végétale des terrains dénudés calcaireux.

*Luise Hermanutz est professeure de biologie à la Memorial University of Newfoundland et présidente de l'équipe de rétablissement de la braya de Fernald et de la braya de Long.*

## Le ministre de l'Environnement présente le Plan pour la protection des espèces en péril

L'honorable David Anderson, ministre de l'Environnement, a rendu public le 17 décembre 1999, le Plan canadien pour la protection des espèces en péril : une mise à jour. Ce rapport fournit à la population canadienne une mise à jour de la stratégie du gouvernement du Canada en matière de protection des espèces en péril.

« Les Canadiens nous disent qu'ils attendent de leurs gouvernements qu'ils protègent les espèces et leurs habitats », a déclaré le ministre Anderson. « Notre démarche respecte un certain équilibre entre, d'une part, les droits des

propriétaires fonciers et des utilisateurs de terrains ainsi que les rôles des autres niveaux de compétence, et, d'autre part, la nécessité d'assurer la protection des espèces, où qu'elles vivent au Canada. »

Le Plan canadien pour la protection des espèces en péril : une mise à jour décrit la stratégie en trois parties que suit le gouvernement pour protéger les espèces et leurs habitats :

- s'appuyer sur des partenariats avec les provinces et les territoires grâce à l'Accord pour la protection des espèces en péril;

- faire la promotion de programmes d'intendance et d'incitation destinés à aider les propriétaires fonciers, les particuliers, les peuples autochtones et les organismes participant à la protection des espèces et de leurs habitats;
- présenter le projet de loi sur les espèces en péril au début de la nouvelle année.

Vous pouvez obtenir des exemplaires du Plan, ainsi que des documents connexes, sur Internet à l'adresse <http://www.ec.gc.ca/lpep/rapport/index.html>, ou en communiquant avec l'InfoMathèque d'Environnement Canada au 1 800 668-6767.

## Déterminer l'utilisation de l'habitat par le plongeur

PAR TONY E. CHUBBS, PERRY G. TRIMPER, KATHY KNOX, MICHEL ROBERT ET R. IAN GOUDIE

Depuis 1991, le ministère de la Défense nationale (MDN) a effectué des enquêtes portant sur les Arlequins plongeurs (*Histrionicus histrionicus*) dans le cadre de son Programme d'atténuation des impacts sur l'environnement à l'appui des vols militaires à basse altitude. Ce programme a été conçu dans le but de réduire les effets éventuels négatifs de perturbation des Arlequins plongeurs pendant la période de nidification. On suppose que les couples adultes repérés au cours des enquêtes du printemps sont des oiseaux nicheurs, et les vols autour de ces zones sont donc limités.

Les enquêtes effectuées par le MDN au cours des huit dernières années ont mieux fait connaître la répartition connue et possible des nicheurs de la population de l'Est de l'Amérique du Nord. Le ministère a étudié toutes les aires de nidification de grande qualité pour y constater très peu d'oiseaux. Depuis 1991, plus de 700 individus ont été observés dans 37 des 46 (80 p. 100) bassins hydrographiques examinés. De très grands nombres d'Arlequins plongeurs ont été observés dans la partie la plus au nord de la zone

à l'étude. En 1996, le MDN a modifié la zone de vol d'entraînement pour, du moins en partie, éviter la perturbation éventuelle des Arlequins plongeurs dans les zones où leur nombre est le plus élevé.

En 1999, le ministère a lancé, de concert avec le Service canadien de la faune, une étude fondée sur la télémesure afin d'établir le rapport entre les emplacements des couples au printemps et les aires de nidification et d'élevage réelles. Au total, 21 oiseaux ont été capturés en mai et bagués; des échantillons de sang, de plumes et de matières fécales ont été recueillis pour analyse de l'ADN. Des transmetteurs radio ont été installés sur huit femelles. Jusqu'en août, les chercheurs ont consacré des efforts pour déplacer les oiseaux par hélicoptère et à pied.

Voici les points saillants de cette initiative : (1) Le premier nid repéré par radiotélémesure au Labrador a été trouvé le 12 juin 1999. Le nid était situé à 103 mètres de la rivière où la femelle a été capturée; il contenait cinq œufs. Le nid était caché sous les branches d'une épinette noire dans une forêt ouverte d'épinettes et de lichens, un site tout à fait différent des sites précédemment

découverts. Le nid a été visité à nouveau le 19 juin 1999; il était abandonné et la couvée avait disparu. (2) Plus de 80 p. 100 des couples capturés semblaient être prêts à nicher, confirmant ainsi les aires de reproduction identifiées par le MDN. (3) Des renseignements détaillés sur l'utilisation de l'habitat et sur les déplacements locaux des oiseaux dans leurs aires de reproduction ont été recueillis.

*Tony E. Chubbs est un biologiste de la faune pour le ministère de la Défense nationale. Perry G. Trimper et Kathy Knox sont des biologistes pour Jacques Whitford Environment Limited. Michel Robert est un chercheur au sein du Service canadien de la faune. R. Ian Goudie est un étudiant de troisième cycle à la Memorial University of Newfoundland. Une partie du financement de ses travaux provient de l'Institut pour la surveillance et la recherche environnementales. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme d'atténuation des impacts sur l'environnement du MDN, visitez le site Web du Bureau de projet Goose Bay ([www.goosebay.org](http://www.goosebay.org)).*

### Mise à jour de la CITES

## Rencontre des Parties à la CITES au Kenya

PAR CHARLES DAUPHINÉ

Les représentants du Canada se préparent à participer à la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les rencontres se tiendront à Nairobi (Kenya), du 9 au 20 avril 2000. Les Parties examineront des propositions visant à inscrire des espèces aux annexes I et II de la CITES, à les supprimer de celles-ci ou à les transférer d'une annexe à l'autre, lesquelles annexes déterminent si une espèce peut faire l'objet d'un commerce. On peut consulter les propositions qui seront étudiées et l'ordre du jour de la rencontre sur le site Web de la CITES (<http://www.cites.org>).

Parmi les propositions dignes d'attention, l'on retrouve quatre propositions de pays de l'Afrique australe demandant la poursuite de la vente de leur stock d'ivoire au Japon. En 1989, pour mettre fin à la chasse illégale très répandue,

la CITES a imposé un moratoire sur le commerce de l'ivoire africain. Cependant, certains pays ont protégé leurs populations du braconnage et celles-ci ont continué de croître et de produire le précieux ivoire. Cuba a déposé une proposition pour permettre la vente au Japon de son stock d'écailles de tortues à écailles (*Eretmochelys imbricata*). Tout comme l'ivoire, la CITES défend le commerce de produits de tortues marines. Le Japon et la Norvège ont proposé le transfert de plusieurs espèces de baleines afin de permettre le commerce de leur viande et d'autres produits actuellement interdit par la CITES et la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine.

On propose que la CITES augmente la protection offerte à plusieurs espèces, y compris à l'urial (*Ovis vignei*), au porte-musc (*Moschus spp.*), au varan (*Varanus melinus*) et au crocodile des bois (*Crotalus horridus*). Deux espèces

canadiennes sont aussi mentionnées dans les propositions américaines de transfert du Faucon gerfaut de l'Amérique du Nord (*Falco rusticolus*) de l'annexe I à l'annexe II et d'inscription de la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*) à l'annexe II. Les autorités canadiennes de la CITES à Ottawa rendront disponibles, à partir de la mi-février, les positions préliminaires de négociation du Canada sur les propositions et résolutions que la Conférence des Parties étudiera lors de sa 11<sup>e</sup> session.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Autorité canadienne de la CITES, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3 (télécopieur : (819) 953-6283).

*Charles Dauphiné est l'autorité scientifique, commerce des espèces sauvages et coordination internationale, pour le Service canadien de la faune à Ottawa, Canada.*

## Le Canada et les États-Unis sauvegardent les espèces communes en péril

*Les gouvernements des États-Unis et du Canada ont conclu un accord officiel de coopération dans le but d'identifier les espèces communes en péril et, si possible, de les rétablir. Cet article décrit les raisons de l'accord et donne des exemples de son fonctionnement.*

**PAR MARTHA BALIS-LARSEN,  
CHARLES DAUPHINÉ, ET  
SUSAN JEWELL**

La disparité des frontières politiques et biogéographiques constitue l'un des nombreux défis auxquels sont confrontés les gestionnaires de la faune en Amérique du Nord. Par exemple, la frontière qui sépare les États-Unis et le Canada traverse neuf régions écologiques importantes, y compris la toundra arctique, de nombreux types de forêts, plusieurs chaînes de montagnes, deux plaines littorales, de grandes plaines intérieures et les Grands Lacs. Ces régions accueillent une grande diversité d'animaux qui migrent en grand nombre et de plantes, dont l'aire de répartition touche les deux pays. Certaines de ces espèces communes sont en péril et requièrent d'urgence l'attention des deux pays pour les sauver de la disparition.

Bon nombre d'espèces nord-américaines sont largement distribuées sur le territoire continental des États-Unis mais ne s'étendent que peu au Canada ou migrent selon les saisons des aires de reproduction au Canada aux aires d'hivernage plus au sud. Chacune des 25 espèces d'oiseaux considérées menacées ou en danger de disparition au Canada se retrouve aussi aux États-Unis. Des 161 espèces d'animaux ou de plantes qui figurent sur la liste canadienne des espèces menacées ou en danger de disparition, 70 p. 100 se trouvent aussi aux États-Unis.

Selon une étude des espèces présentes sur les listes du gouvernement fédéral américain et des gouvernements des États, plus de 800 espèces en danger de disparition, menacées ou rares se retrouvent dans les deux pays. Certaines espèces considérées en péril aux États-Unis se retrouvent en nombre assez important au Canada, comme le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), le loup (*Canis*

*lupus*), l'ours grizzli (*Ursus arctos*) et le loup-cervier (*Lynx canadensis*). D'autres espèces considérées en péril au Canada sont plus communes aux États-Unis, comme le Tétras des armoises (*Centrocercus urophasianus urophasianus*), le Colin de Virginie (*Colinus virginianus*), la Chevêche des terriers (*Speotyto cunicularia*), le crotale Massasauga de l'Est (*Sistrurus catenatus catenatus*) et la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*).

Des espèces communes comme la baleine noire (*Balaena glacialis*) et la baleine boréale (*Balaena mysticetus*), la Grue blanche (*Grus americana*), le Courlis esquimau (*Numenius borealis*), la Paruline de Kirtland (*Dendroica kirtlandii*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et le pédiculaire de Furbish (*Pedicularis furbishiae*) sont en danger de disparition. Un certain nombre d'autres espèces sont considérées menacées dans un pays et soit menacées soit en danger de disparition dans l'autre, notamment la loutre de mer (*Enhydra lutris nereis*), le rorqual à bosse (*Megaptera novaeangliaea*), le Guillemot marbré (*Brachyramphus marmoratus*), la

Chouette tachetée du Nord (*Strix occidentalis caurina*), la Sterne de Dougall (*Sterna dougallii dougallii*), la platanthère blanchâtre de l'Ouest (*Plantanthera praeclara*) et la castilléjie dorée (*Castilleja levisecta*). Plusieurs autres espèces sont en danger de disparition dans un pays et disparues dans l'autre comme le putois d'Amérique (*Mustela nigripes*), la baleine grise de Californie, population de l'Atlantique (*Eschrichtius robustus*) et le cisco à nageoires noires (*Coregonus nigripinnis*).

Bien que les deux pays reconnaissent depuis longtemps les avantages de la coopération dans la gestion des espèces communes, leurs efforts conjoints ont été, auparavant, dirigés vers les espèces à forte valeur économique, comme le gibier migrateur et le poisson destiné au commerce. La Grue blanche et plusieurs autres espèces en péril très connues du public ont été l'objet d'initiatives de conservation conjointes, mais elles sont peu nombreuses et ont fait l'objet de projets spéciaux. L'intérêt se porte maintenant sur toutes les espèces et particulièrement sur celles que l'on croit en voie de disparition.

**Le rorqual à bosse est considéré comme étant en danger de disparition aux États-Unis, tandis qu'au Canada, la population du Pacifique Nord est menacée et celle de l'Atlantique Nord-ouest, vulnérable.**



PHOTO : GRAEME ELLIS / URSUS





PHOTO : G. L. HOLROYD

La Chevêche des terriers est considérée comme devenant de plus en plus en danger de disparition au Canada, mais comme n'étant pas en péril aux États-Unis.

situation globale de la Chevêche et obtenir plus de données sur la faible survie des Chevêches qui nichent au Canada et hivernent dans le Sud des États-Unis et le Nord du Mexique.

Pour déterminer quelles autres espèces auraient besoin d'initiatives en matière de coopération, ou dans certains cas, d'initiatives supplémentaires, le personnel des services de la faune du Canada et des États-Unis ont dressé trois listes d'espèces pour lesquelles ils ont un intérêt mutuel. La première liste énumère les espèces de la faune et de la flore en péril à la fois au Canada et aux États-Unis. La deuxième donne les espèces considérées en péril dans un pays, mais dont l'aire historique de répartition comprend les deux pays. La troisième liste comprend les espèces préoccupantes dont la population décroît rapidement ou pour lesquelles plus d'études sont nécessaire pour en déterminer la situation. En poursuivant les objectifs dégagés par ces listes, le groupe de travail souhaite encourager les initiatives en matière de communication et de rétablissement coopératifs. Ces résultats seront aussi communiqués aux groupes de travail qui coordonneront les activités de rétablissement des espèces que l'on retrouve dans les trois pays.

Les réunions entre les agences ont déjà engendré des relations de travail plus étroites dans les quartiers généraux, dont devraient aussi profiter les bureaux locaux et régionaux. Les procédures de gestion des espèces en péril dans chaque pays — de l'inscription sur la liste à la consultation en vue du rétablissement et aux initiatives de sensibilisation — seront renforcées par nos forces mutuelles, alors que nous

sur toutes les espèces et particulièrement sur celles que l'on croit en voie de disparition.

Les gouvernements américains et canadiens ont créé un accord officiel de coopération pour identifier et, si possible, rétablir les espèces sauvages communes en péril. En avril 1997, le secrétaire du département américain de l'intérieur, Bruce Babbitt, et l'ancien ministre fédéral d'Environnement Canada, Sergio Marchi, ont signé un document intitulé : Cadre de coopération entre Environnement Canada et le U.S. Department of the Interior pour la protection et le rétablissement des espèces sauvages en péril. Le cadre appuie l'échange de connaissance technique, il identifie les espèces qui profiteraient d'un intérêt bilatéral, il met en place des plans conjoints de rétablissement; il recrute des partenaires parmi les agences des États, des provinces et du secteur privé ainsi que des personnes; il accroît la sensibilisation du grand public.

Cependant la plus grande réussite de l'accord est sans doute d'encourager des arrangements coopératifs plus complets et plus souples. Par exemple, toute partie

intéressée, gouvernementale ou privée, peut demander l'appui des deux agences fédérales de la faune pour établir des programmes coopératifs ayant un homologue dans l'autre pays. De plus, des actions peuvent être entreprises pour toute espèce commune, sans égard à la compétence, lorsqu'elle est considérée en péril dans un

---

*Cependant la plus grande réussite de l'accord est sans doute d'encourager des arrangements coopératifs plus complets et plus souples.*

---

seul des deux pays. Un bon exemple est la Chevêche des terriers dont la situation est de plus en plus précaire au Canada, mais n'est pas considérée en péril aux États-Unis. Un symposium a été organisé, vers la fin de 1998, au Utah, pour étudier la

*Martha Balis-Larsen, spécialiste de la diffusion, et Susan Jewell, biologiste, travaillent à la Division des espèces en danger du U.S. Fish and Wildlife Service, à Arlington (Virginia). Charles Dauphiné est l'autorité scientifique, commerce des espèces sauvages et coordination internationale, pour le Service canadien de la faune à Ottawa, Canada. Cet article a déjà été publié dans le numéro de mars-avril 1999 (vol. XXIV, n° 2) du bulletin sur les espèces en péril du U.S. Fish and Wildlife Service.*

## Plan de rétablissement des moules

PAR GERRY MACKIE

Depuis toujours, la région du bassin inférieur des Grands Lacs dans le sud de l'Ontario abrite la communauté de moules la plus diversifiée du Canada. Quarante des cinquante-trois espèces canadiennes d'unionidés se trouvent dans ce bassin, dont vingt-deux ne vivent nulle part ailleurs au Canada.

Des études effectuées au cours des dix dernières années ont démontré que dans cette région, la diversité des espèces a subi des pertes et des modifications au fil du temps. Les pertes d'espèces ont été particulièrement importantes dans les rivières Grand, Thames et Sydenham. Dans cette aire, quatre espèces semblent avoir disparu, neuf se retrouvent dans un nombre réduit d'affluents et trois autres ont subi une diminution ou une fragmentation considérable de leur aire de répartition. En d'autres termes, dans ces rivières, 16 espèces d'unionidés d'eau douce sur 40 (ou 40 p. 100) ont disparu ou sont en déclin.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) n'a étendu son mandat aux mollusques d'eau douce qu'en 1994. En 1999, trois espèces ont été désignées en danger de disparition : la lampsile fasciolée (*Lampsilis fasciola*), la dynomie ventrue jaune (*Epioblasma torulosa rangiana*) et la villeuse haricot (*Villosa fabalis*). À l'heure actuelle, les chercheurs préparent des rapports sur la situation de deux autres espèces : l'épioblasme tricolore (*Epioblasma triquetra*) et la mulette du *Necturus* (*Simpsonaias ambigua*).

On a attribué la perte et le déclin des unionidés à plusieurs facteurs, dont la perte d'habitat à la suite de la construction de barrage et la pollution causée par le lessivage des terres agricoles, le ruissellement des eaux pluviales sur les routes, les industries et les services publics. Un autre facteur est la perte des espèces de poissons qui jouent le rôle d'hôte dans le développement des larves de moules jusqu'au stade juvénile. Les larves, appelées glochidies, doivent parasiter un poisson hôte pour près de 30 jours pour parvenir au stade juvénile. L'invasion des moules zébrées est aussi un facteur. Par exemple, avant l'apparition des moules zébrées en 1986, on trouvait 11 espèces dans le lac Sainte-Claire. En 1991, les chercheurs n'ont pu trouver un unionidé sur les rives ontariennes du lac.



PHOTO : COURTOISIE DE JANICE METCALFE-SMITH

**La dynomie ventrue jaune est une des trois mollusques d'eau douce inscrite à la liste d'espèces en danger de disparition à l'échelle du Canada en 1999.**

À l'heure actuelle, les chercheurs étudient les possibilités de rétablissement de certaines de ces espèces et comment s'y prendre. Les scientifiques essaient premièrement de déterminer si les espèces qui résistent peu à l'infestation des moules zébrées (c.-à-d. les espèces qui ont disparu et qui sont en danger d'être remplacées par des moules zébrées) ont des traits semblables à celles qui sont en danger de disparition, et si celles qui résistent mieux à l'infestation ont des traits semblables aux espèces qui sont demeurées plus abondantes.

Les chercheurs testeront ces hypothèses en transportant des individus de trois espèces ayant les traits typiques des espèces en péril et de trois espèces portant les traits de tolérance, des rivières Sydenham et Thames dans des enclos au lac Sainte-Claire. La survie et la croissance de l'espèce seront comparées aux niveaux actuels d'infestation de la moule zébrée.

Ces études constitueront une partie importante de l'approche écosystémique en ce qui concerne la planification du rétablissement des espèces aquatiques vulnérables, menacées ou en danger de disparition, approche que le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario préconise. Cette initiative est financée par le Fonds mondial pour la nature (Canada) et par le Programme des partenariats du millénaire du Canada.

L'approche basée sur les écosystèmes comporte plusieurs avantages. Par exemple, on estime qu'elle est plus rentable que l'approche par espèce unique et les interventions de rétablissement choisies sont celles qui favorisent plusieurs espèces en péril. Elle rétablit la santé de l'écosystème, afin de prévenir le déclin d'autres espèces indigènes.

Avec cette approche, plusieurs scientifiques recueilleront et partageront des données sur la distribution, l'évolution biologique et les besoins en habitat de toutes les espèces aquatiques en péril. Ils produiront aussi un tableau des tolérances écologiques et des besoins de chaque espèce, comme la température et les niveaux d'oxygène, la structure des canaux des ruisseaux et les influences anthropiques. Ce projet est ambitieux et nécessitera, non seulement l'appui financier des organismes provinciaux et fédéraux, mais la participation du public, l'intendance et des partenariats avec les collectivités locales.

*Gerry Mackie est professeur de zoologie à la University of Guelph. Cet article est fondé sur ses recherches effectuées avec David Zanatta, un étudiant diplômé de la University of Guelph, et sur des recherches que le professeur Mackie a effectuées en collaboration avec Janice Metcalfe-Smith de l'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada situé à Burlington en Ontario.*